PRÉFÈTE
DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

CONFÉRENCE DE PRESSE

Bilan 2023 de la sécurité en Ardèche

Contact presse

Tél : 04 75 66 50 07/14/15
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr

Rue Pierre Filliat - BP 721
07007 Privas Cedex

www.ardeche.gouv.fr

@Prefet07

SOMMAIRE

LA SÉCURITÉ CIVILE 1

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 3

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE 5

LA SÉCURITÉ CIVILE

Les catastrophes naturelles de 2023

• Les feux de forêts

La protection de la forêt ardéchoise contre le risque feu de forêt (FDF) est un enjeu majeur pour la préfecture et le service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche.
Si l'année 2022 a été marquée par plus de 2 000 ha de forêt détruits en Ardèche, le bilan 2023 est bien meilleur à ce jour, avec seulement 300 ha.
La mobilisation de tous les acteurs (sapeurs-pompiers, forestiers-sapeurs, ONF, DDT, réserve communale de sécurité-civile, comités communaux FDF, forces de l'ordre, élus) mais aussi le comportement de nos concitoyens auront contribué à ce bon résultat.

Au total, 210 feux de forêt et d'espaces naturels ont détruit 300 hectares en 2023

Cependant, face au réchauffement climatique et à l'augmentation du risque annoncé et constaté, des améliorations restent encore nécessaires et il convient de mettre en place une véritable politique publique.
Cela passera nécessairement par une meilleure coordination des services et parties prenantes dans la défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) afin de mieux aménager sur le long terme nos espaces forestiers : la création de nouvelles pistes DFCI (faciliter l'accès des engins de secours, amélioration de la sécurité des intervenants), l'implantation de nouvelles citernes DFCI (enterrées et alimentées par les eaux de pluie) ou encore le développement du réseau de caméras de levée de doute/détection automatique des incendies.

Le dispositif de deux équipes d'information et de contrôle du débroussaillement, géré par le SDIS au bénéfice des communes et co-financé par l'État et le conseil départemental, est un outil unique en France qui participe, d'une part, à conseiller les maires, et d'autre part, à inciter nos concitoyennes et concitoyens au respect des obligations légales de débroussaillement (OLD).
Ainsi, les dommages d'un éventuel feu de forêt sur l'habitat en forêt sont réduits et les actions de lutte des sapeurs-pompiers améliorées (il faut 4 fois moins de force pour défendre un point sensible si les OLD ont été respectées).

Grâce au pacte capacitaire et au soutien financier de l'État sans précédent de 150 M€ au niveau national, annoncé après la saison feux de forêt 2022 par le Président de la République, le SDIS 07 va bénéficier d'un financement de 4,2 M€ au profit de son programme quinquennal d'investissement de 7,2 M€.

Le parc de véhicules de lutte contre les FDF du SDIS, actuellement de moins de 70 camions citernes feux de forêt (CCF) va pouvoir passer à près de 100, à l'horizon 2027, de même que le parc de véhicules légers tout terrain, destinés à faciliter le commandement du grand nombre de moyens mobilisés sur ce genre de sinistre.

• Les inondations

Quatre importants épisodes orageux pluie/inondation se sont déroulés en 2023, nécessitant à chaque fois l'ouverture du Centre Opérationnel Départemental (COD). Cela a conduit à plus de 300 interventions du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Environ 370 sorties d'engins ont eu lieu pour une durée de plus de 395 heures d'intervention.

Ainsi, 86 communes en Ardèche ont été reconnues en état de catastrophes naturelles à ce jour.

• Les exercices de sécurité civile pour 2024

L'organisation des secours, la prise en charge des populations, la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement nécessitent une préparation en amont pour apporter la réponse opérationnelle la plus efficace possible en situation d'urgence (accident, catastrophes, sinistres, etc.). Cette préparation à la gestion des crises prend trois formes différentes : la planification de l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC), les exercices et les retours d'expériences.

Les services de l'État et les actrices et acteurs du territoire continuent cette préparation à la gestion de crise avec plusieurs exercices prévus en 2024 :

- Un exercice départemental "Plan particulier d'intervention" (PPI) SEVESO "EURECAT et JINWANG" en mars 2024 ;
- Un exercice départemental PPP-CNPE DE CRUAS-MEYSSE en mars 2024 ;
- Un exercice départemental inondation en mai 2024 ;
- Un exercice "feux de forêt" en juin 2024 ;
- Un exercice départemental PUISR-CNPE DE CRUAS-MEYSSE en septembre 2024 ;
- 2 exercices départementaux "tunnel de Le Roux" et "tunnel de Baza" au second semestre 2024 ;
- Un exercice départemental PPI-Barrage de VILLEFORT au second semestre 2024 ;
- Un exercice bi-départemental "NRBCE" au second semestre 2024 ;
- Un exercice zonal PIARA au second semestre 2024.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Tableau “Accidents, Tués, Blessés, Blessés hospitalisés” (ATBBH)

	2023			
Mois	A	T	B	BH
Janvier	17	1	20	11
Février	18	1	24	7
Mars	13	3	14	5
Avril	17	1	20	9
Mai	28	4	31	12
Juin	21	2	27	13
Juillet	29	2	35	11
Août	32	2	39	16
Septembre	30	5	33	16
Octobre	26	0	31	13
Novembre	26	3	30	11
Décembre	16	2	18	6
Cumul de l’année au 02/01/2024	**273**	**26**	**322**	**130**

La sécurité routière est un enjeu primordial en Ardèche. Par rapport à l’année dernière, l’année 2023 a connu une augmentation des accidents de +4,63%, une augmentation de personnes tuées de +73,33%, une baisse des personnes blessées de -3,61%, une baisse des personnes blessées hospitalisées de -9,22%.

1207 suspensions de permis pour des infractions graves au Code de la route.

Soit plus de deux décès par mois

La Gendarmerie de l'Ardèche a réalisé 95 186 contrôles routiers, et procédé à 18 917 verbalisations, dont :

- Vitesse excessive : 6 898 ;
- Alcoolémie : 982, dont 665 délits ;
- Conduites stupéfiants : 906 ;
- Ceinture de sécurité : 869 ;
- Conduites sans permis : 643 ;
- Franchissement de ligne continue : 512 ;
- Téléphone portable : 2 873 ;
- Rodéos : 22.

La Gendarmerie de l'Ardèche a réalisé 116 opérations d'actions de sensibilisation et de prévention.

La police nationale de l'Ardèche a réalisé 3 236 contrôles routiers, et a réalisé 3 936 verbalisations, dont :

- Vitesse excessive : 270 ;
- Alcoolémie : 78 ;
- Conduites stupéfiants : 68 ;
- Conduites sans permis : 84 ;
- Franchissement de ligne continue : 76 ;
- Téléphone portable : 177 ;
- Défaut de contrôle technique : 334 ;
- Défaut d'assurance : 239 ;
- Refus d'obtempérer : 22 ;
- Immobilisations de véhicules : 433.

Les forces de l'ordre ont réalisé plusieurs actions de sensibilisation et de prévention, dont :

- Opérations de sensibilisation des jeunes sur l'utilisation des engins de déplacement personnels motorisés. Des contrôles des EDPM ont été effectués avec distribution de flyers.
- Actions de sensibilisation des utilisateurs de gyroroues électriques, gyropodes et trottinettes électriques ont été menée. Les jeunes ont été sensibilisés à la réglementation et aux protections ainsi qu'à la rehausse de l'âge légal à 14 ans.
- Opérations "deux roues", "trajectoires de sécurité", pour sensibiliser les motards aux bons comportements à adopter.

La déléguée interministérielle à la sécurité routière, Florence GUILLAUME, s'est déplacée en Ardèche le 16 octobre 2023. Au programme de ce déplacement, une action sur le risque routier professionnel à destination des usagers de deux roues motorisés et l'installation du comité local d'aide aux victimes (CLAV).

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les atteintes aux biens

Les atteintes aux biens comptent à la fois les faits commis sur la voie publique (délinquance de voie publique) et ceux commis dans les lieux privés.
6188 faits ont été constatés en 2023 sur l'ensemble du département contre 6198 faits en 2022 soit une baisse de 0,2 %.
Au niveau national, entre 2022 et 2023, les indicateurs sont en hausse : cambriolages de logements (+3 %), vols de véhicules (+ 4 %), et vols dans les véhicules (+5 %).

Les dispositifs de participation, de lutte et de prévention de la délinquance :

- La participation citoyenne : ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.
- L'opération "tranquillité vacances" : ce dispositif de la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale proposent aux citoyennes et citoyens de veiller sur leurs domiciles pendant leurs départs en vacances
- La poursuite du déploiement de la vidéoprotection, indispensable dans la prévention de la primo-délinquance. 85% des crédits du programme S (sécurisation) du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est consacré au déploiement de la vidéoprotection en Ardèche (soit 73 940 € de subventions sur une enveloppe totale de 87 500 €).

ZONE GENDARMERIE

- 4708 faits ont été constatés en 2023 soit une hausse de +1,7 % par rapport à 2022 (4631 faits).
- Hausse des cambriolages : 954 faits en 2023 contre 931 en 2022, soit + 2,5 %.
- La hausse des cambriolages s'explique par une augmentation des faits au préjudice des locaux d'activités professionnelles et associatifs de +32,9 %.
- Une baisse des cambriolages commis dans les résidences principales (-5,7%) et secondaires (-12,8%).
- Le taux d'élucidation des cambriolages est de 11,7 % soit une hausse de 1,4 %.
- Baisse des vols liés à l'automobile et aux deux roues : 1187 faits en 2023contre 1230 en 2022, soit -3,5 %.

ZONE POLICE

- 1480 faits ont été constatés en 2023 soit une baisse de - 5,5 % par rapport à 2022 (1567 faits).
- Depuis la mise en place de la plateforme THESEE, on notera une tendance à la baisse pour les infractions économiques avec – 12,8% pour les trois circonscriptions police.
- Baisse des cambriolages : 163 faits en 2023 contre 213 en 2022, soit - 23 %.
- La délinquance de voie publique est en baisse sur le département avec 150 faits constatés de moins qu'en 2022 soit une baisse de 15,72 %, cette baisse se vérifie sur les trois circonscriptions police.
- Baisse des vols liés à l'automobile et aux deux roues : 302 faits en 2023 contre 310 en 2022.

ZOOM SUR ...

Les violences urbaines dans le département de fin juin – début juillet 2023 :

- Comme la plupart des départements, l'Ardèche n'a pas été épargnée lors des émeutes qui se sont déroulées entre le 29 juin et le 5 juillet 2023.
- Certains quartiers ont été, durant plusieurs nuits, le théâtre de violences urbaines qui se sont traduites par des incendies de containers, des feux de véhicules, des jets de pierres ou des tirs de mortiers en direction des forces de l'ordre et des sapeurs pompiers, ne causant ni blessure ni dégradation.
- Les forces de l'ordre ont fait preuve d'une grande réactivité avec des dispositifs particuliers mis en place.

Atteintes volontaires à l'intégrité physique

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) comprennent toutes les formes de violence affectant physiquement nos concitoyennes et concitoyens, notamment dans la sphère familiale.

2908 faits constatés en 2023 contre 2589 faits en 2022 sur l'ensemble du département soit une augmentation de +12,3 %.

Au niveau national, entre 2022 et 2023, les indicateurs sont également en hausse : victimes de coups et blessures volontaires dans le cadre familial (+9 %), victimes de violences hors du cadre familial (+4%), victimes de violences sexuelles (+8 %), les homicides (+5 %).

ZONE GENDARMERIE

- 2191 faits constatés en 2023 contre 1941 en 2022, soit +12,9 %.
- Violences physiques non crapuleuses : +15,7 %.
- Violences physiques crapuleuses (violences qui ont pour but le vol, l'appropriation...) : + 15,2 %.
- Menaces de violences : +13,7 %.
- Violences sexuelles : -0,3 %.
- La part des violences intrafamiliales progresse une nouvelle fois de manière significative avec 850 victimes de VIF dont 658 femmes, soit une hausse de + 13,4 % des victimes de VIF et de + 14,1 % des femmes victimes par rapport à 2022.
- Le nombre d'intervention progresse de 3 %, avec 374 interventions contre 363 en 2022 (+9).

ZONE POLICE

- 717 faits constatés en 2023 contre 648 faits en 2022, soit + 10,6 %. La CPN de GUILHERAND-GRANGES enregistre à elle seule une hausse de +27 % avec une évolution de + 40 faits constatés en 2023.
- Violences physiques non crapuleuses : + 14%.
- Violences physiques crapuleuses (violences qui ont pour but le vol, l'appropriation...) : -52,3 %.
- Menaces de violences : 174 faits en 2023 contre 145 en 2022, soit +20 %.
- Violences sexuelles : 82 faits en 2023 contre 73 en 2022, soit +12 %.

Les violences sexuelles se distinguent par une progression des harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles de 59,26 % passant de 27 à 43 faits et des viols de 7,14 % passant de 28 à 30 faits.

- Violences intrafamiliales : 245 faits en 2023 (dont 194 à l'encontre de femmes) contre 195 en 2022, soit +25,6 %.
- L'année 2023 aura été marquée durant le printemps 2023 par un meurtre en pleine journée dans le centre de la ville préfecture.

ZOOM SUR ...

Les violences faites aux élus :

- Depuis le début de l'année 2023, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 27 procédures concernant des atteintes faites aux élues et élus. La plupart de ces infractions relèvent de la diffamation et de l'outrage et ont fait l'objet d'un dépôt de plainte.

- Le 28 novembre 2023, la rencontre départementale sur les "violences faites aux élus" co-organisée par les services de la préfecture, des services du procureur de la République, du Centre d'analyse et de lutte des atteintes aux élus (CALAE), de l'association des maires et des présidents des communautés de l'Ardèche, de l'association des maires ruraux de l'Ardèche, de l'Association de Médiation et d'aide aux victimes (AMAV) et des forces de l'ordre du territoire, a permis de présenter aux élus le pack sécurité.

- Ce "pack sécurité" a pour mission de mieux protéger les élus locaux et de comprendre le phénomène des violences faites aux élus :
  - Un référent « élus » et/ou « atteintes élus » est désigné au sein de chacune des 29 unités territoriales du groupement de l'Ardèche et 1 dans chaque commissariat de police, chargés d'établir un contact privilégié avec leurs élus de référence en privilégiant le contact physique et en communiquant leurs coordonnées téléphoniques.
  - Des sessions de sensibilisation à la gestion des incivilités sont organisées par les négociateurs de crise du groupement, spécialement formés par le GIGN et par le RAID.
  - La gendarmerie, en lien avec l'AMF a lancé, depuis décembre 2021, une application smartphone baptisée « Gend'Élus » permettant de garantir le contact et la diffusion de bases juridiques dans l'exercice de leur mandat. Un rappel est fait régulièrement sur les apports de cette application.

- L'État est résolument engagé dans la lutte contre ces violences qui constituent une menace pour la République et la démocratie.

Retrouvez toutes les informations sur notre site :

https://www.ardeche.gouv.fr/Actualites/Actualites-2024/Mise-en-place-d-un-guichet-d-appui-psychologique-dans-le-cadre-du-plan-de-lutte-et-de-prevention

PRÉFÈTE
DE L'ARDÈCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Je suis une élue ou un élu victime de violence, je réagis !

L'État me soutient et m'accompagne

1. Renforcement du dispositif de la protection fonctionnelle.
2. Accompagnement au dépôt de plainte pour chaque acte de malveillance, injure ou outrage dans l'exercice de leurs fonctions d'élus.
3. Formations à la gestion des conflits, dispensées par les forces de l'ordre.
4. L'AMAV apporte un appui psychologique et administratif aux élus victimes de violence.
5. Transmission systématique au parquet des faits signalés et facilitation des dépôts de plaintes par le biais des référents sûreté des forces de sécurité intérieure.

L'État me protège

1. Renforcement du dispositif «Alarme élu » pour bénéficier d'un traitement rapide de votre appel au 17.
2. La gendarmerie, en lien avec l'AMF a lancé, une application mobile « Gend'Élus », pour rester en contact.
3. Je signale sur Pharos les contenus illicites présents sur internet.
4. Sur demande, intensification des patrouilles des forces de sécurité intérieure.
5. Dans le cas de situations complexes liées à la cybersécurité, les élus sont orientés vers la plateforme dédiée cybermalveillance.gouv.fr.
Téléchargez les applications ministérielles MaSécurité ou justice.fr.

L'État sanctionne

1. Centre d'analyse et de lutte des atteintes aux élus (CALAE), mis en place en avril 2023.
2. Renforcement des sanctions pénales.

En cas d'urgence

Contactez le 17

Les contacts

- Contactez le 17 en cas d'urgence.
Contactez les référents "atteintes aux élus" via un des trois commissariats de police le plus proche ou une des 29 unités de brigades de la gendarmerie.
- Prévenez la préfète, la sous-préfète ou le sous-préfet d'arrondissement, le membre du corps préfectoral d'astreinte le week-end et jour férié (04 75 66 50 00).
- Informez l'association de médiation et d'aide aux victimes (04 75 29 30 00).
- Saisissez l'association des maires de France (contact@amf07.fr) et l'association des maires de France ruraux (mairesruraux07@gmail.com).

Textes de référence

- LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.
- LOI n° 2023-23 du 24 janvier 2023 visant à permettre aux assemblées d'élus et aux différentes associations d'élus de se constituer partie civile pour soutenir pleinement, au pénal, une personne investie d'un mandat électif public victime d'agression.

PRÉFÈTE
DE L'ARDÈCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Je suis une élue ou un élu victime de violence, je réagis !

L'État me soutient et m'accompagne

1. Renforcement du dispositif de la protection fonctionnelle.
2. Accompagnement au dépôt de plainte pour chaque acte de malveillance, injure ou outrage dans l'exercice de leurs fonctions d'élus.
3. Formations à la gestion des conflits, dispensées par les forces de l'ordre.
4. L'AMAV apporte un appui psychologique et administratif aux élus victimes de violence.
5. Transmission systématique au parquet des faits signalés et facilitation des dépôts de plaintes par le biais des référents sûreté des forces de sécurité intérieure.

L'État me protège

1. Renforcement du dispositif «Alarme élu » pour bénéficier d'un traitement rapide de votre appel au 17.
2. La gendarmerie, en lien avec l'AMF a lancé, une application mobile « Gend'Élus », pour rester en contact.
3. Je signale sur Pharos les contenus illicites présents sur internet.
4. Sur demande, intensification des patrouilles des forces de sécurité intérieure.
5. Dans le cas de situations complexes liées à la cybersécurité, les élus sont orientés vers la plateforme dédiée cybermalveillance.gouv.fr.
Téléchargez les applications ministérielles MaSécurité ou justice.fr.

L'État sanctionne

1. Centre d'analyse et de lutte des atteintes aux élus (CALAE), mis en place en avril 2023.
2. Renforcement des sanctions pénales.

En cas d'urgence

Contactez le 17

PRÉFÈTE
DE L'ARDÈCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Je suis une élue ou un élu victime de violence, je réagis !

Les contacts

- Contactez le 17 en cas d'urgence.
Contactez les référents "atteintes aux élus" via un des trois commissariats de police le plus proche ou une des 29 unités de la gendarmerie.
- Prévenez la préfète, la sous-préfète ou le sous-préfet d'arrondissement, le membre du corps préfectoral d'astreinte (04 75 66 50 00).
- Informez l'association de médiation et d'aide aux victimes (04 75 29 30 00).
- Appelez le guichet psychologique mis en place par le Centre d'analyse et de lutte des atteintes aux élus (01 80 52 33 84).
- Saisissez l'association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche (contact@amf07.fr) et l'association des maires ruraux de l'Ardèche (mairesruraux07@gmail.com).
- Joignez le référent justice (elus.pr.tj-privas@justice.fr)
- Écrivez au Centre d'analyse et de lutte des atteintes aux élus (calae@interieur.gouv.fr).

Textes de référence

- LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.
- LOI n° 2023-23 du 24 janvier 2023 visant à permettre aux assemblées d'élus et aux différentes associations d'élus de se constituer partie civile pour soutenir pleinement, au pénal, une personne investie d'un mandat électif public victime d'agression.

Le plan départemental de prévention de la délinquance et radicalisation (PDPDR)

Le PDPDR est une déclinaison locale de la stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) 2020-2024. Le lancement des travaux a été réalisé le 28 avril 2023, pour une signature officielle le 30 novembre dernier.
Ce plan est passé par plusieurs étapes : le bilan de la délinquance sur les cinq dernières années qui a permis de rédiger le diagnostic, et la concertation locale (groupes de travail thématiques et consultation numérique).

Cinq priorités ont été retenues pour le département : les quatre axes de la stratégie nationale,

- Axe 1 – Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- Axe 2 – Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- Axe 3 – La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance ;
- Axe 4 – Le territoire : vers une gouvernance rénovée ;
- Ainsi qu'un axe dédié à la lutte contre l'insécurité routière.

Le PDPDR sera déployé sur les quatre prochaines années (2023 – 2027). Il constitue une « boîte à outils » à destination des élus, des acteurs associatifs, des forces de sécurité intérieure et de tout citoyenne et citoyen désireux de participer à la prévention de la délinquance.

Le contrat de sécurité intégrée

Le contrat de sécurité intégrée (CSI) a été instauré par la circulaire du Premier ministre du 16 avril 2021. Il s'agit d'un nouvel outil partenarial afin de prévenir et lutter contre les phénomènes de délinquance et participer à la tranquillité publique au sein des collectivités.

Il associe un large panel d'acteurs (forces de sécurité intérieure, justice, éducation nationale, politique de la ville, transports, bailleurs sociaux) et a pour objectif de renforcer la coopération et formaliser les engagements entre l'État et la collectivité dans différents domaines clés : la sécurité intérieure, la prévention de la délinquance, l'éducation, la citoyenneté, l'accompagnement des victimes, la radicalisation et le séparatisme, etc.

En Ardèche, un premier CSI a été signé le 15 décembre 2022 sur la ville d'Aubenas ; la même démarche a été lancée en juillet dernier sur la commune d'Annonay.

• Le CSI d'Aubenas

Le bilan a été établi fin septembre 2023, portant sur chacun des quatre volets du contrat :

Le volet sécurité intérieure :

- Maintenir des effectifs police nationale / police municipale (PN/PM) et renforcer le partenariat opérationnel : patrouille pédestre quotidienne en centre-ville, poursuite des opérations de contrôle PN/PM, maintient d'un GPO mensuel ;
- Mobiliser le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour améliorer les moyens matériels : achat de 2 gilets pare-balles et 2 caméras piétons pour la PM (subvention FIPD 2023).

Le volet prévention de la délinquance :

- Développer et soutenir le dispositif de vidéoprotection : installation de 12 nouvelles caméras largement financée par la DETR (50%) et le FIPD (30%) en 2023 ;
- Lutte contre le trafic de stupéfiants : 3 affaires diligentées en 2023, accroitre les contrôles routiers et poursuivre la sécurisation des halls d'immeuble ;
- Faire vivre le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) : réunion en janvier du CLSPD ;
- Aider les victimes (jeunes et femmes) : comité de pilotage « Stop ! Me touche pas, respecte moi » à l'initiative de l'association Escamar en mars 2023 afin de développer des stages pour les victimes de violences (1re session en avril) ;
- Prévenir la délinquance des mineurs ;
- Lutter contre les incivilités : présence quotidienne des 2 médiateurs sociaux dans les Quartiers prioritaires de la ville (QPV) ; lancement en juillet de la démarche de co-construction du futur contrat de ville 2024-2030 ;
- Favoriser les rapports police/population : mise en place de conseils de quartiers.

Le volet lutte contre la radicalisation et le séparatisme :

- Mettre en place des actions de formation/sensibilisation à la prévention de la radicalisation à destination des agents publics ;
- Mener un travail de partage de l'information ;
- Conditionner le versement des aides aux associations à la signature d'un contrat d'engagement pour les valeurs républicaines.

Le volet éducation :

- Renforcer la présence de l'Éducation nationale dans les instances de prévention et de lutte contre la délinquance ;
- Mettre en place une cellule de lutte contre l'évitement scolaire ;
- Poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation dans les établissements scolaires.

• Le CSI d'Annonay

Sous l'égide du sous-préfet de l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône, une réunion de lancement s'est tenue le 4 juillet 2023 avec l'ensemble des acteurs concernés. Elle a permis de dégager 4 axes de travail :

- Le cadre de vie et la tranquillité publique ;
- La prévention de la délinquance précoce ;
- La prévention du séparatisme ;
- La lutte contre les violences intra-familiales.

Des groupes de travail ont été réunis d'octobre à décembre pour chacun de ces axes, associant les représentants de la collectivité, les acteurs locaux et la sous-préfecture, afin de faire le point sur les dispositifs existants et d'échanger sur l'opportunité de créer ou intégrer de nouvelles mesures.

L'année 2024 sera consacrée à la rédaction du CSI, en lien avec la mairie ; une signature officielle est prévue pour le printemps prochain.

FOCUS SUR TROIS POLITIQUES PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENENT

La lutte contre le trafic de stupéfiants

1022 infractions liées aux stupéfiants (trafic, usage et revente) en 2023 contre 1142 en 2022 soit une baisse de 10,5 %.

Au niveau national, entre 2022 et 2023, les indicateurs sont également en hausse : nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants (+4%), nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants (-1%).

ZONE GENDARMERIE

- 720 infractions constatées au titre des stupéfiants dont : 5 trafics et reventes, 19 usages et reventes, 687 usages.
- 421 AFD stupéfiants

ZONE POLICE

- Infractions liées aux stupéfiants : stabilité avec 302 faits en 2023, contre 303 faits en 2022.
- Baisse des infractions concernant l'usage des stupéfiants avec 274 usagers contre 287 en 2022.
- La circonscription de police d'Aubenas s'est particulièrement investie dans la lutte contre les produits stupéfiants et le deal de rue. En 2023, elle a démantelé18 trafics de stupéfiants contre 6 en 2022.
- Ces résultats sont le fruit du travail quotidien des effectifs de voie publique (Harcèlement quotidien des points de deals et des opérations avec des chiens stups sont régulières).

BELLES AFFAIRES !

Les gendarmes ont intercepté un aéronef qui largué des stupéfiants dans le nord du département, à l'aide d'un Rafale de l'armée de l'air et de l'espace et interpellé le pilote après plusieurs heurs de recherches sur le secteur de Lanas.

Le 4 octobre 2023, une opération est menée dans la cité des Justets à Vals-les-Bains. Le chien de recherche en stupéfiants marquait devant la porte de l'appartement d un individu défavorablement connu des services de police.
La perquisition effectuée au domicile a permis de découvrir une arme de poing 9mm approvisionnée avec un second chargeur, une centaine de cartouches 9mm, 2 savonnettes de 100g de résine de cannabis, 10 grammes d'herbe de cannabis, 1 lame de boucher servant à la coupe, 1 balance de précision, de nombreux sachets de conditionnement et 4800 euros en numéraire.
À l'issue, l'occupant des lieux qui reconnaît le trafic de stupéfiants, est déféré devant le magistrat.

Suite à un signalement concernant un trafic de stupéfiants, un dispositif de surveillance est mis en place à Aubenas.
Le 12 juin 2023, suite à une transaction un individu est interpellé en possession de 2g de cocaïne. Le mis en cause placé en garde à vue confirme le trafic.
L'appartement où l'acheteur s'est fourni est investi. Trois individus sont interpellés et également placés en garde à vue. La perquisition permet la découverte de 91g de cocaïne et 20g de résine de cannabis et de 850€ en numéraire.
L'un d'eux est laissé libre avec une convocation pour une ordonnance pénale.
Les deux autres sont déférés et jugés en comparution immédiate. Un est condamné à deux ans de prisons avec mandat de dépôt et le second est relaxé.

Lors d'une opération de contrôle anti-stupéfiants dans le quartier des Oliviers sous couvert de l'article 78-2 du Code de procédure pénal avec assistance d'équipages cynophiles, les services de police ont interpellé un individu en possession de stupéfiants dans le hall de l'immeuble.
Deux comparses prennent la fuite et se réfugient dans un appartement. Lors de l'investissement des lieux, le duo prend la fuite par la fenêtre. Cependant le maître des lieux et un comparse sont interpellés. S'en suit une saisie de 77 Grs de cocaïne, 520 Grs de résine de cannabis, 96 Grs d'herbe de cannabis, de 1380 euros en numéraire et de deux armes de poing. Les trois mis en cause sont placés sous contrôle judiciaire en attente de leur jugement.

Lutte contre les violences faites aux femmes

- Les forces de l'ordre sont pleinement engagées dans cette lutte. Un plan d'action est mis en œuvre chaque année et repose notamment sur la formation interne, la sensibilisation des mineurs et jeunes adultes sur des sujets majeurs tels que le cyber-harcèlement, les violences sexuelles et la notion de consentement, l'égalité filles/garçons.
- En 2023, le plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et à leurs enfants a été finalisé et intégré à la stratégie départementale de prévention de la délinquance.
- 34 permanences (CIDFF et France Victimes) ont été assurés en Ardèche pour repérer et prendre en charge les victimes isolées en milieu rural.
- Les effectifs des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) se verront renforcés en 2024.
- Un accueil de jour supplémentaire a été ouvert, intégrant des actions de soutien à la parentalité mère-enfant.
- La création d'un dispositif itinérant a été actée en fin d'année (« Van Nina et Simon.e.s ») pour « aller-vers » le public et améliorer l'accès aux services publics.
- Des moyens supplémentaires ont été dédiés au transport des victimes forcées de fuir leur domicile.
- En 2023, le Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences a proposé un accompagnement psychologique et éducatif à 52 auteurs condamnés et volontaires.
- Les services de l'État en Ardèche luttent contre la prostitution, le proxénétisme, la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Cinq victimes ont ainsi pu entrer en parcours de sortie de la prostitution.

La lutte contre le harcèlement scolaire

Les forces de l'ordre ont sensibilisé plusieurs élèves sur le département :

ZONE GENDARMERIE

En zone gendarmerie, 2828 élèves ont été sensibilisés lors des interventions de la Maison de Protection des Familles et des référents scolaires des trois compagnies. Le jeu de société « Les Tourmenteurs », a été utilisé pour interpeller les élèves sur les conséquences du cyberharcèlement et les sensibiliser sur le rôle qu'ils peuvent jouer pour y mettre fin.

ZONE POLICE

Les policiers ont sensibilisé des élèves de CM1-CM2 et des collégiens lors du festival du film cinéma en Vivarais à Joyeuse avec la diffusion de deux courts métrages sur la thématique et d'un échange avec les référents police et gendarmerie.